

Vesoul, le 7 mars 2008

I.E.N.

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de
CM1 et de CM2

S/C des directeurs des écoles ou RPI concernés

I.E.N.

Objet : Bilan de compétences pour les élèves de CM1 et de CM2 en difficulté, stage de remise à niveau des vacances de printemps.

Annexe : Bilan à renseigner et document de suivi des élèves.

Pour aller encore plus loin dans le traitement des difficultés rencontrées en mathématiques et en français par les élèves, un dispositif de stages de remise à niveau sera mis en place pendant les vacances scolaires, à destination des élèves de CM1 et de CM2 qui présentent des lacunes dans ces domaines.

Ces stages se dérouleront durant la première semaine des vacances de printemps. Leur durée sera de 15 heures par semaine, à raison de 3 heures par jour. Ce dispositif sera animé par des enseignants du premier degré volontaires, rétribués en heures supplémentaires. L'implantation des stages sera décidée en accord avec les municipalités.

Il revient aux enseignants des classes de CM1 et de CM2 de la circonscription de réaliser un bilan de compétences des élèves en difficulté susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Vous trouverez ci-joint le document support qui vous permettra de réaliser ces bilans scolaires en mathématiques et en français. En priorité, sont considérés comme élèves en difficulté :

- Les élèves qui bénéficient d'un PPRE ;
- Les élèves suivis par le RASED ;
- Les élèves susceptibles d'être maintenus ;
- Les élèves pour qui un dossier de demande d'EGPA a été fait ;
- Les élèves en très grande fragilité.

Le bilan que vous aurez complété est à envoyer à la circonscription pour le 15 mars. Il sera transmis aux enseignants qui animeront les stages, afin de leur permettre de construire des actions pédagogiques adaptées. Vous en garderez une copie par devers vous.

Un suivi de chaque élève sera fait au cours du stage par l'enseignant en charge d'animer le stage à l'aide d'un document fourni par la circonscription (pièce jointe).

Une évaluation terminale des progrès réalisés devra être effectuée à la fin du stage par l'enseignant qui aura assuré la remise à niveau des élèves. Cette évaluation sera communiquée à la famille, à l'enseignant de la classe et à l'IEN de la circonscription.